

Discussion sur les orientations budgétaires 2010. Groupe EPV

Au-delà de la situation économique toujours difficile et qui conditionne pour partie les orientations financières de l'état, le contexte fiscal des collectivités territoriales est en train d'évoluer fortement, et il est indispensable que chaque collectivité tienne compte dans sa stratégie économique des orientations de l'état en la matière.

Je voudrais donc rappeler ici quelques points concernant les rapports financiers et fiscaux actuels et futurs entre les collectivités territoriales et l'état, points qui pèseront sur les orientations de développement de ces collectivités et de Villecresnes en particulier.

Comme vous le savez une Réforme de la fiscalité locale est en cours, touchant d'abord la taxe professionnelle, mais certainement, ensuite les autres taxes locales.

Il faut savoir que depuis plusieurs années la hausse des dépenses des collectivités locales dépasse l'inflation.

D'aucuns imputeront ces hausses à la décentralisation, mais c'est un raccourci simpliste qui ne reflète pas la réalité

La décentralisation n'est pas la seule responsable de la hausse des dépenses des collectivités locales :

En effet, les dépenses des collectivités locales « à périmètre constant », donc sans prendre en compte les nouvelles compétences résultant de la décentralisation, ont augmenté depuis 1980 de 1.85% du Produit Intérieur Brut de la France (1950 Mds € en 2007), soit à peu près **36 Mds €**.

Depuis 1984, la décentralisation n'explique que 56% de la hausse des dépenses des collectivités.

Les 44% restant sont des hausses de train de vie des collectivités.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de désengagement de l'état :

Depuis 2003 les concours financiers de l'état aux collectivités ont augmenté de près de 10 mds €

Dont 6 Mds d€ par la prise en charge de dégrèvements et d'allègements d'impôts locaux

En 2009 ces concours augmenteront de près de 2.4 mds €

Les dégrèvements d'impôts locaux augmentent régulièrement, et en 2009, ils représentent 18 mds €

Dans la majorité des grandes villes de plus de 100 000 habitants, l'état prend en charge plus de 30% de la taxe d'habitation

une majorité de contribuables ne paie pas, ou ne payent qu'en partie, la taxe d'habitation

Avec un tel mécanisme, les collectivités font en partie payer à l'état les hausses d'impôt qu'elles décident, car de plus en plus de contribuables sont exonérés en tout ou partie de la taxe d'habitation

Par exemple, dans une grande ville de l'ouest seuls 1/3 des contribuables paient la taxe d'habitation en totalité

L'état fortement engagé dans le financement des collectivités territoriales a, depuis 2003, considérablement renforcé le soutien financier qu'il apporte aux collectivités

Pour la DGF : augmentation de plus de 4 mds €, sur cette période, en croissance de 11.13%, soit un rythme annuel de **2.23%**, donc supérieur à l'inflation

Les flux financiers consacrés à la péréquation sur cette même période, ont augmenté de 2 mds €, soit une croissance de 47%, donc un rythme annuel de plus de **9%**

*Globalement, de 2004 à 2008, la contribution de l'état à la fiscalité locale est passée de 12.6 à 17.8 mds€, soit une augmentation de **40%***

La contribution de l'état au produit de la fiscalité locale directe (4 taxes) s'élève ainsi **en 2007 à 27.5%** des produits votés par les collectivités locales, contre **23% en 2003**

- ⇒ **Cette situation ne peut perdurer pour l'état et la part de l'état dans le financement des collectivités ne peut continuer à augmenter. La réforme de l'ensemble du processus concernant les impôts locaux est donc inévitable**

Plus précisément, trois points clés ont été constatés sur la fiscalité locale :

- ⇒ **Ses assiettes sont totalement obsolètes, et ont conduit à une augmentation excessive de la pression fiscale**
- ⇒ **Son rendement est insuffisant, car l'état l'a démantelé au profit d'une substitution par des concours financiers (1/3 des produits de fonctionnement des collectivités proviennent de concours versés par l'état)**
- ⇒ **Sa prise en charge par l'état en lieu et place du contribuable (plus d'un quart du montant total voté des impôts directs) dénature le lien fiscal qui unit les exécutifs locaux et les citoyens.**

Tout cela confirme s'il en était besoin, que les conditions sont donc réunies pour que cette fiscalité locale soit profondément rénovée

Mais dans quelle direction l'état souhaite-t-il aller ? :

Bien qu'encore en discussion, la réforme devrait à priori, se baser sur les principes suivants :

Une réorientation des rôles de l'état et des collectivités, basée sur des principes simples :

1. Aux collectivités locales les moyens fiscaux de fonctionner et d'investir en toute autonomie transparence et responsabilité vis-à-vis des citoyens
2. A l'état le devoir d'utiliser les moyens qu'il consacre aux collectivités territoriales pour servir des enjeux nationaux tels que la péréquation ou l'aménagement du territoire

Le financement des collectivités locales doit se restructurer autour des concepts d'autonomie et de péréquation,

- ⇒ En réévaluant les assiettes foncières et en modernisant leur processus d'actualisation
- ⇒ En spécialisant mieux et d'avantage les impôts directs locaux

- ⇒ En attribuant, si nécessaire, des fractions d'impositions nationales aux collectivités territoriales, ou en créant de nouvelles impositions additionnelles pour se substituer à la fiscalité actuelle
- ⇒ Enfin, en supprimant l'interventionnisme de l'état dans la fiscalité locale, en rendant aux élus locaux, le pouvoir et la responsabilité de voter et de financer des exemptions fiscales

Si toutes ces réformes sont conduites, les collectivités territoriales disposeront d'une réelle autonomie financière et fiscale

Cette nouvelle fiscalité permettra à l'état de recentrer son intervention financière, non plus sur la nécessité de faire fonctionner les collectivités territoriales, mais sur des objectifs d'intérêt général correspondant aux attentes du contribuable national

Les conséquences seront importantes pour les communes, et déjà en 2010 nous en voyons les effets avec la réforme de la taxe professionnelle.

En conclusion :

Il est clair que la part de l'état dans le financement des collectivités n'augmentera plus comme par le passé, obligeant ainsi les collectivités à mieux se responsabiliser sur leur budget, vis à vis de leurs administrés.

D'ores et déjà l'orientation de l'état est de ne pas augmenter l'ensemble des subventions de plus de l'inflation, et cette année il est prévu que les subventions aux communes n'augmenteront que de **0.6%** (hors fctva).

Dans un contexte, encore à préciser dans le détail, mais défini dans ses principes, il est clair que la commune de Villecresnes doit prendre des décisions budgétaires intégrant ces orientations pour les années à venir.

Pour les investissements :

La commune de Villecresnes n'est pas trop endettée aujourd'hui, et elle est bien en mesure de faire un certain nombre d'investissements, encore faut-il que ces investissements répondent aux urgences actuelles et à venir.

- ⇒ Nous mettons en première urgence, dans un cadre d'évaluation pluriannuel, les travaux d'entretien et d'aménagement de notre patrimoine communal actuel, afin de s'assurer de sa conservation et de sa conformité aux normes pour l'utilisation qui en est faite.
- ⇒ Par ailleurs, nous souhaitons :
 - Qu'au delà des promesses électorales, il y ait une vraie réflexion sur les urgences concernant les infrastructures complémentaires qui seraient nécessaires compte tenu d'un accroissement continu de la population et d'une évolution prévisible d'une typologie et du volume de la demande.
 - Que cette réflexion porte sur un minimum de cinq ans, voire plus, compte tenu des délais de réalisation de ces infrastructures
 - Que le budget 2010 soit élaboré en tenant compte des résultats de cette réflexion

Pour le fonctionnement :

L'analyse des équilibres financiers montre que, même si Villecresnes n'est pas dans une situation de mauvais élève, Villecresnes est néanmoins au dessus de la moyenne de la strate en produit et charge de fonctionnement.

Compte tenu du contexte dont nous venons de prendre connaissance, il est clair qu'une vigilance accrue doit être exercée dans ce domaine, et que des dispositions particulières doivent être prises dans le cadre budgétaire

Nous souhaitons donc :

- ⇒ Que l'ensemble des investissements actuels et futurs fasse l'objet d'un budget de fonctionnement précis étalé au minimum sur cinq ans et discuté en conseil
- ⇒ Que chaque budget de fonctionnement actuel soit revu dans une optique de meilleur rapport qualité/cout, également sur une durée de 5 ans minimum
- ⇒ Que globalement les couts de fonctionnement soient revus à la baisse.
- ⇒ Que soit effectuée une simulation globale des frais de fonctionnement globaux sur cinq ans
- ⇒ Qu'aucun poste budgétaire ne subisse une augmentation supérieure à l'inflation

Par ailleurs nous prenons acte que vos engagements en matière de délai ne seront pas tenus pour la maison de la petite enfance, ainsi que de l'augmentation de cout de 30% de cette réalisation . Cette augmentation nous interpelle, et nous inquiète sur la qualité et la sincérité de vos évaluations budgétaires, et ceci d'autant plus que pour le bâtiment attenant à la bibliothèque une sous évaluation a également été constatée.

Nous souhaitons donc dorénavant que toute évaluation d'investissement soit accompagnée de l'ensemble des hypothèses retenues pour cette évaluation, ainsi que d'une fourchette de vraisemblance de cette évaluation.

Enfin, en ce qui concerne la ferme, nous regrettons qu'il soit encore nécessaire, d'après vous, de faire une étude approfondie pour savoir si l'on peut restaurer ce bâtiment alors qu'un certain nombre de personnes l'ayant visité ont déjà constaté la mauvaise qualité de construction de ce dernier.

Tous les points ci-dessus nous paraissent indispensables, afin que Villecresnes intègre la future réforme des taxes locales et prenne en compte le contexte économique difficile pour beaucoup de nos concitoyens. Une plus grande autonomie des communes ne doit pas se traduire par des augmentations d'impôt mais par une gestion encore plus responsable.

Je vous remercie de votre attention.

Gérard Guille

Pour le groupe EPV

Reforme de la taxe professionnelle

Aujourd'hui :

- ⇒ Représente la moitié des autres taxes
- ⇒ Montant total 26 mds d'€
- ⇒ Assiette :
 - foncier immobilier 20% 6 mds €
 - investissements (équipement valeurs mobilières) : 80% 20 mds €

Demain :

- ⇒ foncier immobilier : pas de changement : 6 mds e
- ⇒ va (salaires, amortissement, marge) : 12 mds €
- ⇒ Total 18 mds €
- ⇒ Réduction 8 mds €

Pour les collectivités locales :

- ⇒ 6 mds : communes communautés de communes
- ⇒ 12 mds : $\frac{3}{4}$ département et $\frac{1}{4}$ régions
- ⇒ Pour les départements :
 - perte taxe habitation+ dotation budgétaire compensatrice
- ⇒ Pour les régions :
 - pertes moins importantes +dotation budgétaire compensatrice
- ⇒ Modification du lien fiscal entre l'entreprise et la commune : conséquences ? Encore en discussion

Par de retour de VA pour les communes hors communauté de commune